

Rich Infos

MAI / JUIN 2021 N°134

Point Info - Commanderie Templière

Place Hugues de Bourbonton

84600 RICHERENCHES

Tél : 04.90.28.05.34

Courriel : tourisme.richerenches@orange.fr – Site : www.richerenches.fr

Suivez-nous sur Facebook « richerenches accueil »

REPRISE DES HORAIRES HABITUELS A COMPTER DU 19/05/2021:

le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

VOTRE AGENDA

Toute l'année	<p>Le Cellier des Templiers vous propose de venir découvrir la gamme des différents vins et les produits du terroir des coopérateurs (huile de pépins de raisin, huile essentielle de lavandin, miel...).</p> <p>Dégustation des vins du Caveau sous réserve des normes sanitaires.</p> <p>Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12 h et de 14h30 à 18h30.</p> <p>Lieu: 233 Route de Valréas Tél. : 04.90.28.01.00 - www.cellierdestempliers.com</p>
Toute l'année	<p>Epicerie Tabac Presse - M. Mme BLANC</p> <p>Alimentation générale proposant également charcuteries, viandes, fromages, produits frais ...</p> <p>Ouverture : toute l'année 7/7 de 6H30 - 13H / 15H30 - 19H30 (20H en été)</p> <p>Fermé : dimanche après-midi et lundi après-midi</p> <p>Lieu : Avenue de la Rabasse - Tél : 04 90 28 00 91</p>

<p>Toute l'année</p>	<p>L'épicerie fine VOLABIS vous propose des vins biologiques du Clos Volabis, des truffes fraîches et des spécialités à la truffe. Dégustation des vins sous réserve des normes sanitaires. A Richerenches - 2 place de l'église – Tél : 04 90 41 79 29 Horaires: mardi au vendredi 10h à 12h et de 14h30 à 18h30 et le samedi matin de 10h à 12h. A Grignan - 1 rue de l'hôpital - Tél : 04 75 90 76 06 Horaires: mardi à samedi de 14h30 à 18h30. Retrouvez tous nos produits sur notre boutique en ligne sur www.volabis.fr boutique.volabis@gmail.com</p>
<p>Pour les beaux jours</p>	<p>Le Restaurant L'ESCAPADE vous propose son service de "Chef à domicile" tout au long de l'année. Si vous ne pouvez pas venir à L'ESCAPADE, le chef Nicolas PAILHES vient à vous ! Quelques jours d'arrêt afin de peaufiner la terrasse et le jardin et des surprises à venir... Reprise de plats à emporter avec la réouverture des terrasses prévue le 19 mai, à suivre sur Facebook : https://www.facebook.com/escapaz Restaurant l'Escapade – 247 Avenue de la Rabasse Tarifs et réservations au 04 90 28 01 46 ou par mail alescapade@yahoo.com</p>
<p>Pour les beaux jours</p>	<p>Le restaurant O 'RABASSE reprendra la vente à emporter avec les réouvertures des terrasses prévues le 19 mai ... De juin à septembre « Soirées truffes et vin » sur réservation au restaurant. L'agenda est à venir ! Vous pouvez les suivre sur Facebook https://www.facebook.com/orabasse Lieu : O 'Rabasse- 5 Place de la Pompe Contact au 09 52 97 34 93 ou par mail info@orabasse.com</p>
<p>Pour les beaux jours</p>	<p>LE PROVENÇAL, restaurant-café-bar, attend la réouverture des terrasses du 19 mai... Retrouvez-les sur Facebook : https://www.facebook.com/restaurantcafeleprovençalricherenches Lieu : 140 Avenue de la Rabasse 84600 Richerenches Réservation conseillée soit au 04 90 28 00 59 - leprovençalricherenches@sfr.fr</p>
<p>Pour les beaux jours</p>	<p>L'ETABLISSEMENT, café-bar, attend la réouverture des terrasses le 19 mai... Sandwichs saucisse / merguez tous les mercredis soir à partir du mois de juin et tout l'été – Tél : 04 90 36 03 51</p>
<p>Toute l'année</p>	<p>Elevage d'alpagas, camélidés andins : découverte du travail de la laine, les naissances de l'année. Différentes formules de visites sur rendez-vous, ouvertes aux adultes et aux enfants. Vente sur place de laine et stages d'initiation Lieux : Domaine Hugues de Bourbouton - Françoise Amié - 84600 Richerenches Tél : 06 80 94 85 86 - fermecommanderie@gmail.com - www.alpaga-bourbouton.com</p>

Le dimanche	Messe célébrée à 11h00, chaque dimanche jusqu'à la fin septembre 2021, à l'Eglise Saint Denis.
Toute l'année	<p>Pascale Le Mouëllic, artiste peintre, d'art singulier (bois peint, tissage osier), statues papier mâché, propose des expositions, des cours de dessin et de peinture toute l'année sur rendez-vous. www.plemouellic.sitew.com</p> <p>Adresse : 91 avenue de la rabasse – Tél : 06 69 46 10 74</p> <p>Horaires : le jeudi matin de 9h30 à 11h30 – à contacter au préalable.</p> <p>Les mercredis après-midi : possibilité cours de dessins et peintures enfants.</p> <p><i>Événements soumis aux mesures sanitaires préfectorales en vigueur.</i></p>
A compter de début mai	<p>Chris MIL, artiste peintre, ouvre son atelier-exposition tous les après-midis.</p> <p>Adresse : 180 Route de Montségur - www.chris-mil.cmonsite.fr</p> <p>Horaires : sur rendez-vous au 06 42 85 33 63 (de préférence par SMS)</p> <p>Une centaine de tableaux : huiles sur toile, acryliques sur carton, carnets de voyages, pastels... Chris Mil vous expliquera les différentes techniques ...</p> <p>Cartes de vœux disponibles à la boutique du terroir Volabis, place de l'église.</p> <p>Exposition personnelle au préau des arts à Nyons du 2 au 8 août 2021.</p> <p><i>Événements soumis aux mesures sanitaires préfectorales en vigueur.</i></p>
Samedi 08 Mai	La commémoration de la capitulation des armées allemandes du 8 mai 1945, se tiendra, en comité restreint et sur invitation, samedi 08 mai à 11h00 sur la place du Monument aux Morts
Dimanche 09 mai	A 11h00 Communions à l'église de Richerenches
Samedi 29 mai	<p>Journées d'informations sur les métiers de l'agriculture et de la nature à la MFR Maison Familiale et Rurale de Richerenches de 10h à 17h : formations par alternance ou par apprentissage (4^e, 3^e, Bac pro, CAP, Technicien, prépa-apprentissage, formation continue). Accueil individualisé.</p> <p>Tél : 04 90 28 00 21 - mfr.richerenches@mfr.asso.fr - www.mfr-richerenches.org</p>
Lundi 31 mai	Fête de la Visitation : 17h15 procession au départ de l'église Saint Denis 17h30 Messe à la chapelle Notre Dame de Bon Rencontre
Tout le mois de Juin	Exposition des artistes de Richerenches dans la maison templière, sur les horaires d'ouverture du Point Info. <i>Événement soumis aux mesures sanitaires préfectorales en vigueur au moment de l'événement.</i>

En juin	Sous réserve des conditions sanitaires et autorisations préfectorales et gouvernementales, le Comité des fêtes souhaiterait programmer la Fête de la musique. Si l'événement est possible, une date sera communiquée.
Dimanche 04 juillet	Grand vide grenier organisé par le comité des fêtes toute la journée sur tout le pourtour du village, sous réserve des conditions sanitaires et autorisations préfectorales et gouvernementales. Bulletins d'inscription disponibles à l'épicerie et au Point Info à retourner avant le 25/06/21 en mairie, au Point Infos ou dans nos boites aux lettres

A SAVOIR

L'école

La campagne d'inscription pour la rentrée 2021 commencera après les vacances de Pâques (Inscriptions des élèves habitant la commune nés en 2018, faisant leur entrée en PS ou tout autre élève des classes supérieures si un changement d'école est prévu).

Il faudra que les parents prennent rendez-vous avec la directrice (au 04.90.28.01.39 ou à l'adresse ce.0840147d@ac-aix-marseille.fr) et amènent tous les documents (justificatif de domicile, livret de famille, carnet de santé).

Bibliothèque

L'un des projets 2020 de la bibliothèque de Richerences était l'installation d'une boîte à lire dans le village. C'est chose faite sous l'ancien lavoir devant l'école. La boîte à lire a été réalisée par Clément, élève de l'école, bien aidé par son papa propriétaire de la menuiserie Roux Cédric à Valréas, proche voisin de notre commune. Ils nous ont offert la boîte, un grand merci à l'entreprise Roux. Les bénévoles de la bibliothèque se sont chargés de la décoration, la mise en place par nos employés municipaux.

Merci à l'équipe et aux élus pour leur soutien.

Au fait, à quoi cela sert-elle ? C'est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne.

Cette boîte à lire est à votre disposition, faites en bon usage, prenez soin de sa santé elle ne demande qu'à être assouvir.



Voici ci-dessous les points essentiels abordés lors de notre Assemblée Générale du 26/02/2021 :

- Activités 2020 : 2 omelettes réalisées le 8/2/2020 et le 7/3/2020. Suspension des projets prévus
- Projets 2021 : omelettes, vide-grenier (s'il a lieu), fête de Noël, venue d'auteurs (avec le soutien du réseau des bibliothèques de la CCEPPG), création d'un comité de lecture, réorganisation du rez-de-chaussée de la bibliothèque, reprise de 3 abonnements magazines (après plusieurs années d'interruption)
- Statistiques 2020 :

- Le nombre d'adhérents a augmenté de 17% entre 2018 et 2019 et de 35% entre 2019 et 2020
- Le nombre de prêts est en diminution : ¾ documents adultes, ¼ documents enfants.
Il faut garder à l'esprit la grosse période de fermeture sur l'année 2020
- Rapport financier : Le bilan est positif, à noter la très bonne gestion de notre trésorière Francine
- Election du Conseil d'Administration :
Gérard Marchionini, Sylvie Di Pasquale et Evelyne Telliez rejoignent le conseil d'administration.

Le nouveau bureau est élu : Président : Jean-Louis Guillon Vice-présidente : Nadine Ayglon
 Trésorier : Gérard Ayglon Trésorière adjointe : Christine Martin
 Secrétaire : Pauline Charransol Secrétaire adjointe : Nathalie Jouve

Le président remercie tous les bénévoles pour leur participation active à la vie de la bibliothèque : catalogage, couverture de livres, achat de livres, animations, permanence. La prise en main du logiciel a demandé un effort cérébral non négligeable pour certaines, mais la bonne volonté a répondu présente, et maintenant c'est la maîtrise parfaite...

Je remercie la mairie pour la subvention annuelle, l'aide à l'achat de rayonnages et la bonne relation que nous avons avec les élus et le secrétariat.

N'oublions pas les employés municipaux qui répondent à nos besoins pour l'entretien des locaux ; mais aussi la gentillesse de la cave des Templiers, de l'épicerie du village ainsi que du salon de coiffure Les Colocat'Hair qui nous servent de relais et le Point Info qui nous aide bien dans nos démarches ; également le personnel de l'école et du CLAE qui participe activement à la découverte de la lecture de nos jeunes et enfin nos amis de la presse qui relatent nos activités.

Pour terminer, un grand merci à nos lecteurs, amis du livre, qui nous font progresser de par leurs échanges et connaissances.

Rappel des tarifs : Adulte 10 € - Couple 13 € - Mineur et étudiant gratuit - Saisonnier 5 € (carte pour 3 mois)
 La visite de la bibliothèque et la consultation sur place sont gratuites.

Les horaires d'ouverture habituels ont repris :
 Les mardis et jeudis de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00

Le site des bibliothèques en réseau est toujours à votre disposition :
<https://bibliotheques-cceppg-pom.c3rb.org>

Nous vous attendons encore plus nombreux afin de venir vous évader au travers de nos ouvrages.
 Le président : Jean-Louis Guillon E-Mail : bibliotheque.richerences@orange.fr

Les jardins partagés

Comme chaque année, les jardiniers "potagistes" amateurs de l'association des jardins partagés de Richerences se sont retrouvés au début du printemps pour relancer la saison au jardin et remettre en état les parcelles après les mois d'hiver.

A cette occasion, nous avons profité des beaux jours pour faire une beauté aux bacs des "simples", tailler quelques arbustes, et fleurir les bacs.

Nouveauté de cette année, un projet de plantation d'arbres fruitiers a commencé au mois d'avril avec la participation de la mairie qui a fourni les arbres et l'espace nécessaire à leur plantation.

Initiée il y a près de deux ans, l'idée était de planter un cheminement de fruitiers au bénéfice des habitants du village, le long du parcours de santé afin de profiter de leurs fleurs en fin d'hiver, puis de leur ombre en

été et enfin de pouvoir glaner quelques fruits au fil des balades. Les jardiniers de l'association qui les ont plantés en assureront l'entretien avec l'aide des volontaires qui voudraient bien se joindre à nous.

Pour rappel, des composteurs sont à disposition près du jardin des simples (début du parcours de santé) pour le dépôt de vos déchets verts (non cuits, épluchures, tonte de gazon, fleurs fanées, coquilles d'œuf...).

Vous pouvez ainsi réduire et valoriser vos déchets de végétaux.

Quelques aromates sont à disposition des habitants du village dans les bacs de simples; sauges ananas, sauge commune, thym, origan, sarriette, hysope, mélisse, romarin, fenouil sauvage... (en pensant à en laisser pour les visiteurs suivants).

Luc BAILLE

Point Info

Nous vous rappelons que le Musée de la truffe et du vin, ainsi que l'exposition permanente sur les templiers sont accessibles en visite libre et gratuite, sur les temps d'ouverture du Point Info. Réouverture prévue le mercredi 19 mai 2021.

Par rappel, toutes les manifestations sont soumises aux mesures sanitaires préfectorales en vigueur au moment de l'événement.

Horaires Agence Postale Communale (située au Point Info) :

L'agence postale est ouverte du mardi au samedi de 9H 30 jusqu'à 12H 30.

Fermeture exceptionnelle : du jeudi 13 au samedi 15 mai inclus.

Lors des fermetures de l'APC, les courriers recommandés avec accusé/réception et colis sont avisés à Richerenches mais disponibles à Valréas de 9h00 à 10h00 et de 14h00 à 15h00.

Une borne **tablette tactile** vous permet d'accéder, en toute liberté, à différents services :

- aux services publics en ligne (Allocations familiales, Assurance maladie, Service public, Pôle emploi, Cadastre, Amendes, Légifrance)
- aux services postaux en ligne (Banque postale, Digiposte, Messagerie, Boutique du timbre, La poste, Suivi colis/courrier, La poste mobile, contact conseiller, CGV)



Borne accueillant la tablette

Information concernant les chats

Chatons du printemps : L'association Chat là là lance un appel ...

L'association agit sur Valréas et ses communes limitrophes pour réguler la population de chats errants en les stérilisants, les soignants ... Elle recherche des familles d'accueil pour héberger et socialiser les chatons ainsi que des bénévoles pour leurs différentes actions : vide grenier, collecte de croquettes ...

Si vous avez un peu de temps (même 1 h à 2h / semaine), de l'amour à prodiguer à des chats et si vous souhaitez rejoindre une équipe dévouée et sympathique ...

Rejoignez vite Chat là là, les naissances ont commencé !

Tél : 06 08 45 98 42 ou associationchatslalavalreas@hotmail.com

MAIRIE

Ouverture au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30
Tél : 04.90.28.02.00 – Site : www.richerenches-info-mairie.fr

Permanence de l'architecte conseil

Madame Stéphanie PASSEBOIS, architecte conseil du CAUE, tiendra une permanence en mairie le lundi 17 mai et le lundi 14 juin de 13h30 à 15h30. Si vous avez besoin d'un conseil en matière d'urbanisme, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de la mairie.

Avis aux propriétaires de chiens

Pour des raisons de sécurité et de propreté, il vous est demandé de ne pas laisser errer vos animaux domestiques seuls dans le village. En effet, il est impératif que tout chien soit promené muni d'une laisse par son propriétaire et que ce dernier prenne la peine de ramasser systématiquement toute déjection canine effectuée sur le domaine public.

Enedis

L'application « Enedis à mes côtés » propose :

Le **diagnostic pas à pas en cas d'absence d'électricité** sur une installation et la mise en relation avec le dépannage Enedis si les difficultés persistent ;

- Le **suivi des coupures d'électricité** liées au réseau et l'affichage de l'heure prévue de rétablissement du courant ;
- La **recherche** des coupures au niveau **d'une commune** ou **d'une rue** avec **l'historique** des adresses recherchées et la possibilité de les ajouter à **ses favoris**,
- En complément de la liste détaillée des coupures, **une carte zoomable/dézoomable** qui s'appuie sur la géolocalisation est disponible ;
- **Une FAQ et des conseils** notamment dans le domaine de la prévention des risques électriques (travaux à proximité des lignes, élagage, perçage,...).

En cas de coupure de courant, le numéro Enedis à contacter est le 09 72 67 50 84.

Règlementation concernant le brûlage des déchets verts :

Débroussaillage par le feu, brûlage de déchets verts : respecter la réglementation pour éviter des départs de feu non maîtrisés.

Le préfet de Vaucluse rappelle que l'usage du feu dans le département est strictement réglementé. Ainsi, l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu en Vaucluse en vigueur depuis 2013 interdit, sauf exception, le brûlage à l'air libre des déchets végétaux qui sont considérés comme des déchets ménagers.

Cependant, les résidus agricoles de tailles, coupes et arrachages bénéficient d'un régime particulier, strictement encadré qui oblige les bénéficiaires à respecter l'intégralité des conditions de mise en œuvre suivantes :

- Interdiction de l'emploi du feu lors d'un épisode de pollution atmosphérique ;
- Interdiction de l'emploi du feu par vent supérieur à 40 km /h, rafales comprises ;
- Débroussaillage préalable des abords de la zone à incinérer sur une largeur de 5 mètres au moins, pour éviter toute propagation aux végétaux voisins ;
- Allumage des foyers après 8h ;
- Surveillance constante du feu avec une présence permanente jusqu'à l'extinction complète des foyers ;
- Extinction totale des foyers avant 16 h 30 ;

S'agissant des végétaux non coupés, leur incinération n'est possible que pour les agriculteurs et à plus de 400 m des bois et forêts dans des conditions de sécurité similaires.

Attention : interdit pour les particuliers.

Outre une amende de 750 € en cas de non-respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu, le préfet de Vaucluse rappelle que les contrevenants sont susceptibles d'une lourde sanction pénale en cas d'incendie involontaire de bois et forêts appartenant à autrui.

Entretien des espaces publics

Vous avez peut-être vu passer Christine, agent technique à la Mairie de Richerenches, avec une combinaison de cosmonaute désherber les rues de Richerenches. Pas de panique, BELOUKHA est un produit fait à partir de substances naturelles d'origine végétale autorisé pour l'usage dans les communes. Le port de la combinaison est seulement pour protéger Christine d'éventuelles irritations lors de l'utilisation !

Pascal BERNARD

Signalement de l'ambroisie



L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

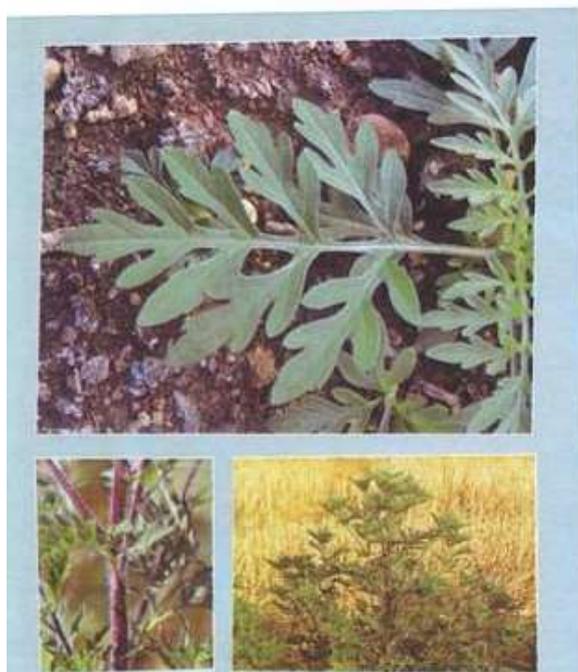
- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à SIGNALEMENT-AMBROISIE :

 www.signalement-ambroisie.fr

 L'application mobile Signalement-ambroisie

 email : contact@signalement-ambroisie.fr

 téléphone : 0 972 376 888

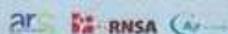


COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main



Une question sur l'ambroisie ? Contactez SIGNALEMENT-AMBROISIE ou visitez le site www.ambroisie.info



Recyclage :

Nous vous rappelons que désormais, il appartient à chacun de se fournir en sac réutilisable et de faire son tri ainsi que le dépôt aux containers adéquats.

Deux sites de tri sur Richerenches :

- 1) Le parking du Stade
- 2) Le parking de la Coronne

La déchèterie de Valréas reprend ses horaires habituels d'ouverture :

- du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h avec fermeture le jeudi matin

Composteurs individuels :

Afin de diminuer le poids des déchets putrescibles présents dans nos ordures ménagères, notre syndicat de traitement (le SYPP) propose l'acquisition de composteurs individuels pour l'ensemble des administrés.

Ces composteurs sont vendus au prix de 20 € l'unité, ils doivent être commandés en remplissant le bon de commande (que vous trouverez en pièce jointe), lequel devra être envoyé à l'adresse : Syndicat des Portes de Provence, Immeuble Septan, entrée A, 8 avenue du 45^{ème} RT 26200 MONTELMAR ou remis en Mairie, accompagné d'un chèque de 20 € établi à l'ordre du Trésor Public et d'un justificatif de domicile.

A réception de ces éléments, le SYPP envoie un bon de retrait aux usagers et les composteurs sont à récupérer directement à la Communauté de Communes à Valréas. Il est rappelé que la commande est limitée à 1 composteur par foyer.

Veillez-vous informer à la Mairie si vous souhaitez vous présenter pour les sujets suivants :

- Personnes susceptibles d'être intéressées par une formation de guides-composteurs sur la commune
- Proposition de lieux pour installer une aire de compostage collectif
- Professionnels des déchets verts (arboriculteurs/paysagistes/agriculteurs/maraîchers...) qui pourraient avoir un intérêt à la création d'une plateforme de déchets verts sur la commune.

Concertation publique de prévention des déchets – SYPP :

Participer à la réduction des déchets sur votre territoire vous intéresse ?

Rendez-vous sur le site : www.sypp.fr/plpdma du 1er mars au 1er juin 2021.

Collecte des ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères se fait le mardi et vendredi dans le centre du village et uniquement le vendredi à l'extérieur du village.

En cas de jours fériés, la collecte des ordures ménagères est repoussée au lendemain.

Conteneur à déchets individuel :

Vous êtes un nouvel habitant de Richerenches et vous souhaitez un conteneur à déchets, veuillez contacter la Mairie de Richerenches (distribution par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan).

Vous pouvez également consulter les actualités sur le site internet de la Mairie:

www.richerenches-info-mairie.fr

Informations tri et recyclage :

Toutes nos ordures ménagères résiduelles jetées dans la poubelle classique (sac traditionnel noir) sont à ce jour enfouies au centre d'enfouissement de COVED (Roussas) et ne font l'objet d'aucun tri. Il est donc important que vos poubelles classiques soient triées pour éviter un surcôt de gestion.

Une tonne d'ordures ménagères collectées, transportées et traitées coûte 299 €, incluant 37 € HT de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). L'objectif du gouvernement étant d'augmenter cette taxe à 65€ HT par tonne d'ici 2025 (multiplication par 2,7 depuis 2020). Une tonne pour une collecte en apport volontaire ne coûte que 252 €.

Une tonne de verre collectée (au bon endroit, c'est-à-dire dans la colonne verre), transportée et traitée coûte 15€. Si le verre est jeté dans un bac d'ordures ménagères, il ne sera pas trié ni recyclé et il coûtera 299€ / tonne !

Pour éviter une trop forte augmentation de notre taxe d'ordures ménagères, il est donc souhaitable de déposer les déchets en déchèterie (cartons, bois, ferraille, déchets verts, encombrants, gravats, huiles, déchets électriques et électroniques, déchets spéciaux...) car tous ces déchets sont triés et la plupart peuvent faire l'objet d'un recyclage et d'une valorisation. Toutes ces matières premières collectées sont donc réutilisées.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matières à réutiliser !



Dans les bacs jaunes, nous pouvons déposer tous nos emballages :



Attention :

- 1- Déposer vos emballages en vrac dans le conteneur emballages (pas dans un sac)
- 2- Ne pas imbriquer les emballages
- 3- Inutile de laver les contenants, il suffit de bien les vider.

Valérie Coq

Job-dating des apprentis:

Le Lycée des métiers Aristide Briand à Orange organise un job-dating le **vendredi 21 mai 2021 de 14h00 à 17h30** destiné à mettre en lien les entreprises désireuses d'embaucher des apprentis et des candidats issus des collèges et lycées (niveau CAP ou BAC PRO).

Cette action vise plusieurs objectifs :

- sécuriser le parcours d'élèves en risque de décrochage
- encourager les parcours de ceux qui sont motivés par l'alternance
- permettre aux entreprises locales de trouver l'apprenti de leur choix
- éviter les ruptures de contrats en alternance ;
- donner corps, plus encore, à la mixité des parcours et des statuts prévue par la loi de 2018 dite loi "Avenir professionnel".

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher de la mairie ou du Point Info.

VOUS RECHERCHER UN(E) APPRENTI(E) POUR UN CAP OU UN BAC PRO?

VENEZ RENCONTRER DES CANDIDATS ET TROUVEZ LA PERLE RARE!

une action:

FOQUALIE
CLEF
CLEF

TROUVEZ L' APPRENTI(E) QUI CORRESPOND AUX BESOINS DE VOTRE ENTREPRISE

En partenariat avec
Greta-Cfa

JOB-DATING DES APPRENTIS

VENDREDI 21 MAI 2021

14 H00 À 17 H30

POUR LES ETABLISSEMENTS DES RESEAUX VENTOUX ET HAUT VAUCLUSE

LYCÉE DES MÉTIERS
ARISTIDE BRIAND
7 COURS ARISTIDE BRIAND
84100 ORANGE

INSCRIVEZ-VOUS DÈS À PRÉSENT! A VOS SCANNERS!

CONTACTS:
M. ANTRESANLE, CLEE HAUT-V. VAUCLUSE: 07-57-48-14-29
N. LENDORMAND, CLEE VENTOUX: 04-90-69-46-20 (DEMANDER LA PRINCIPALE)
H. CHAPELLE, CLEE VENTOUX: 04-22-48-42-91

Elections des 20 et 27 juin prochains :

Les élections ayant été décalées d'une semaine, les demandes d'inscription sur les listes électorales prendront fin le vendredi 14 mai 2021. Une permanence sera organisée en Mairie ce même jour, de 10h00 à 12h00.

→ Procurations

Le décret n°2021-270 du 11 mars 2021 a modifié les dispositions du code électoral relatives au vote par procuration et instituant une télé procédure.

Ainsi, depuis le 06 avril, une nouvelle procédure est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Les électeurs auront la possibilité de faire leur demande de procuration en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur après s'être authentifié via FranceConnect. Il faudra taper « ma procuration en ligne ».

L'électeur recevra ensuite un courriel avec une référence de dossier à 6 caractères et pourra se rendre auprès d'une brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité.

De plus, en raison du contexte sanitaire, le conseil scientifique rappelle que « le vote par procuration doit être encouragé et rendu largement possible pour faciliter son usage par toute personne préférant exercer son droit de vote par procuration afin de minimiser tout risque de contamination ». Dans ce cadre, chaque mandataire peut disposer de deux procurations, y compris lorsque ces procurations sont établies en France, par dérogation à l'article L73 du code électoral (art.2 de la loi n°2021_191 du 22 février 2021).

→ Bureaux de vote

En vue des élections des 20 et 27 juin prochains, nous recherchons des assesseurs pour tenir les bureaux de vote. Vous pouvez vous présenter en Mairie si vous êtes intéressés.

Taux d'imposition

La taxe d'habitation est appelée à disparaître complètement d'ici 2023 pour tous les contribuables.

Cette suppression va entraîner une modification des modalités de vote des taux d'imposition, dès cette année, au niveau des communes. En effet, à compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette perte de ressources est compensée pour la commune par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ce transfert va entraîner une modification du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de la taxe foncière voté par le département en 2020 viendra s'ajouter au taux voté par la commune.

C'est pourquoi, la commune qui n'a pas souhaité augmenter les taux pour l'année 2021 a voté le 07 avril dernier les taux d'imposition des deux taxes directes locales (foncier bâti et foncier non bâti).

- taxe foncier bâti : **31,57 %**

(2020 : 16,44 % commune + 15,13 % taux voté par le conseil départemental de Vaucluse)

- taxe foncier non bâti : **46,59 %** (2020 : 46,59 % commune)

Cette modification n'aura aucune incidence sur votre avis d'imposition car les taux n'ont pas été augmentés par la commune.

En résumé, le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière implique simplement de voter un nouveau taux pour cette taxe qui est le résultat de l'addition du taux départemental et du taux communal votés en 2020.

COUPON à retourner dans la boîte aux lettres de la Mairie.

✂.....

NOM :..... **PRENOM :**.....

ADRESSE :.....

MAIL :.....

Je souhaite recevoir les informations de la Mairie et du Point Info de Richerenches par courriel.

Points d'actualité face au Covid-19

Les services des sécurités de la préfecture du Vaucluse vous informent sur plusieurs points d'actualité concernant les mesures mises en œuvre pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

I - Réglementation des rassemblements sur la voie publique

1. Vente de muguet sur la voie publique

La période du 1er mai est traditionnellement l'occasion de **vente de muguet sur la voie publique**.

Cette année, la vente traditionnelle de muguet sur la voie publique sera **autorisée**, sous réserve du respect des gestes barrières et des règles de distanciation.

2. Vente du « bleuet de France »

Lors de la journée commémorative de la fin de la Seconde guerre mondiale le 8 mai prochain, **la vente du bleuet de France sera maintenue**, dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation, dès lors qu'elle ne provoque pas de rassemblement de plus de 6 personnes sur la voie publique.

3. Activité de randonnée

La **limite des 10 km et la jauge maximale des 6 personnes** doivent s'appliquer, la randonnée ne se comprenant pas comme un établissement de plein air (ERP de type PA) mais comme une sortie sur la voie publique.

II - Mise en quarantaine

Mise en quarantaine de voyageurs en provenance de pays où la présence de variants d'intérêt est observée (Brésil, Argentine, Afrique du Sud, Chili, et Inde), ainsi que de la Guyane:

A son arrivée sur le territoire métropolitain, le voyageur réalise obligatoirement un test antigénique.

Quel que soit le résultat du test, le voyageur est placé à l'isolement (cas positif) ou en quarantaine (cas négatif) pendant dix jours, soit à son domicile, ou dans un lieu d'hébergement adapté à ses frais (hôtel ou assimilé), ou dans un lieu d'hébergement mis à disposition par l'administration.

Le respect de la mesure d'isolement ou de quarantaine est contrôlé par la police nationale ou la gendarmerie nationale. Si l'absence est constatée aux heures obligatoires de présence et après avoir fait toute diligence utile pour s'en assurer - par exemple en procédant à quelques vérifications successives et rapprochées, il sera dressé procès-verbal au nom et à l'adresse du contrevenant.

Le lien avec votre conseil municipal (6)

Les points abordés dans ce bulletin sont les suivants :

- **les mesures anti-COVID,**
- **les incivilités,**
- **le budget municipal,**
- **à propos des préados,**
- **les travaux d'enfouissement des lignes.**

1. Les mesures anti-COVID

Le Rich'info paraissant tous les 2 mois, il n'est pas adapté à une information très précise.

Aussi, si vous désirez être mieux renseigné sur la situation sanitaire en Vaucluse et les mesures prises pour y faire face, vous pouvez vous rendre sur site www.vaucluse.gouv.fr. Vous aurez un point de la situation sanitaire en Vaucluse actualisée.

**Poursuivons l'application des gestes-barrière
(distanciation, port du masque, respect du couvre-feu, etc...)**

2. Les incivilités

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises par des usagers confrontés à diverses incivilités telles que des ordures sur des lieux communs, les crottes de chiens non ramassées, les chiens errants sur la voie publique, les aboiements continus, les véhicules empruntant le sens interdit sur le cours du Mistral etc...

Sensibilisés à ces désagréments quotidiens pour l'ensemble des richerenchois, nous appelons une nouvelle fois au civisme de chacun et intervenons auprès des personnes concernées pour que ces faits se reproduisent le moins possible.

3. Le vote du budget municipal

Le 07 avril dernier, les membres du Conseil Municipal ont voté le budget primitif pour l'exercice 2021.

Le budget total, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à 944 714 € (568 609 € en section de fonctionnement et 376 105 € en section d'investissement).

L'investissement est moins élevé qu'en 2020 mais nous attendons pour la réalisation de chaque projet d'investissement la fin de l'instruction des demandes de subvention. L'investissement se réalise donc au rythme de son financement.

Les projets actuellement financés qui devraient se réaliser sont :

- la réfection de la couverture de la toiture des façades de l'ancienne poste,
- la restauration des portes de l'Eglise et du Beffroi,
- l'aménagement et l'élargissement de la voirie pour piétons et personnes handicapées chemin de Bourbouton,
- l'aide à l'aménagement de mobilier de la bibliothèque,
- le changement du rétroprojecteur et de certains équipements informatiques de l'école,

A ce jour, d'autres projets sont actuellement en attente de réponses des différents financeurs et nous ne manquerons pas de vous informer sur chacun d'eux dès l'attribution des subventions. En tout état de cause, la municipalité travaille sur la création d'un nouveau bâtiment du CLAE et l'agrandissement de la cantine scolaire, dossier qui va se finaliser prochainement pour le lancement des subventions.

En ce qui concerne les subventions attribuées aux associations, elles ont également été votées le 07 avril dernier. La municipalité s'attache à soutenir la plupart des associations comme les années précédentes. Le montant alloué cette année s'élève à 72 200 € dont 60 000 € pour l'Oustaou d'Aqui qui encadre les activités du CLAE.

4. A propos des préados

La municipalité est attentive aux projets qui touchent notre jeunesse (école, cantine, CLAE).

Mais nos préados (11 – 14 ans) ont des difficultés à trouver des terrains de jeux dans le village et ont peu d'endroits à eux pour évoluer à leurs jeux favoris.

Les vélos, skates et trottinettes sont interdits dans le centre du village en raison des risques d'accident avec les piétons et des dégradations qu'ils peuvent causer sur les murets.

La construction de cabanes sur certaines ruines a été interdite en raison des risques d'accidents potentiels et qu'elles se trouvent sur des terrains privés.

Aussi, compte tenu de leurs difficultés à pouvoir jouer, la municipalité réfléchit à des aménagements qui pourraient leur être proposés.

Deux projets sont actuellement à l'étude sur l'ancien terrain de tennis et sur le parcours de santé pour créer un skate park et un parcours vélo avec bosses et obstacles.

Nous allons également lancer sur ces deux projets, une demande de financement et vous tiendrons informés de l'avancée de ce dossier.

5. Les travaux d'enfouissement des lignes

Après le cours du Midi, c'est le cours du Mistral qui va faire l'objet des travaux d'enfouissement des lignes. Sans que la date précise du début des travaux soit fixée, il est prévisible que les travaux commencent vers la mi-Mai pour environ 4 à 6 semaines de réalisation. Bien entendu, la circulation sera perturbée pendant cette durée et ensuite le village aura été embelli.